



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
12 décembre 2018

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Procédures d'élection IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis et APPUYÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le mode de votation soit par scrutin secret.

Mode de votation

CC-181212-CA-0074

LA MOTION EST REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anthony Beliotis, Vicky Kaliozakis, Emilio Migliozi, Charbel Mourad
VOIX CONTRE	Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Peter MacLaurin, Melissa Wall

Procédures d'élection

CC-181212-CA-0075

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la procédure d'élection choisie soit celle présentée dans la procédure n° P2012-CA-18 : Procédure de mise en candidature et d'élection du vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE le vote soit fait à main levée.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis

Élection - vice-présidence
du conseil des
commissaires

CC-181212-CA-0076

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la commissaire Vicky Kaliozakis soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Charbel Mourad
VOIX CONTRE	James Di Sano, Emilio Migliozi, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Anthony Beliotis, Paolo Galati, Bob Pellerin

Élection - vice-présidence
du conseil des
commissaires

CC-181212-CA-0077

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le commissaire Bob Pellerin soit nommé vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	James Di Sano, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anick Brunet, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Peter MacLaurin, Charbel Mourad
ABSTENTIONS	Anthony Beliotis, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis

Mise en candidature et
élection - vice-présidence

CC-181212-CA-0078

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la commissaire Vicky Kalitziakis soit nommée vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité

Mise en candidature et
élection - vice-présidence
substitut

CC-181212-CA-0079

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le commissaire Bob Pellerin soit nommé vice-président substitut du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité

Politique concernant
le tabac, l'alcool et les
drogues

CC-181212-HR-0080

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181024-CA-0051, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2019-HR-11 : Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés sur la politique, qu'ils ont fait part de leurs commentaires et que ceux-ci ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2019-HR-11 : Politique concernant le tabac, l'alcool et les drogues.

Adopté à l'unanimité

Règles de procédure des
séances du conseil des
commissaires

CC-181212-CA-0081

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions nos 000126-CA-0127 et CC-161026-CA-0024, approuvant et modifiant la politique n° 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la législation en vigueur et les besoins actuels du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n° 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur à compter du 13 décembre 2018 jusqu'à ce qu'elles soient remplacées.

Adopté à l'unanimité

Règles de procédure des
séances du comité exécutif

CC-181212-CA-0082

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n^{os} CC-090325-CA-0108 et CC-161026-CA-0025, approuvant et modifiant la politique n^o 2008-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la législation en vigueur et les besoins actuels du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n^o 2008-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur à compter du 13 décembre 2018 jusqu'à ce qu'elles soient remplacées.

Adopté à l'unanimité

Action collective –
transfert de mandat

CC-181212-CA-0083

ATTENDU l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de toutes les commissions scolaires, dont la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, concernant les frais exigés des parents (dossier n^o 150-06-0000007-138 des registres de la Cour supérieure);

ATTENDU les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi qu'à la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

ATTENDU l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

ATTENDU QU'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

ATTENDU la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et du conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) de voir leur organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'assumer l'entière responsabilité qui en découle et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) concernant ce transfert de responsabilités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozzi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

- transfère à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) le mandat de piloter, en son nom, la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés des parents;
- remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

Adopté à l'unanimité

Amendement à une
résolution

CC-181212-CA-0084

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la résolution ci-dessous soit amendée par l'ajout, à la fin, des mots « ou jusqu'aux prochaines élections scolaires ».

Adopté à l'unanimité

Composition et mandat du
comité exécutif

CC-181212-CA-0085

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité exécutif actuel a pris fin le 27 novembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-181127-CA-0057, approuvant la prolongation du mandat du comité exécutif pour la période du 28 novembre 2018 au 13 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de :

Président (1)
Commissaires (5)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le comité exécutif obtienne un mandat de deux (2) ans, commençant le 13 décembre 2018 et se terminant le 13 décembre 2020 ou jusqu'aux prochaines élections scolaires.

Adopté à l'unanimité

Mise en candidature –
sièges n°s 4 et 5

CC-181212-CA-0090

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que les deux candidats proposés pour le siège n° 4 du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soient nommés respectivement au siège n°s 4 et 5.

Adopté à l'unanimité

Vote – siège d'un
commissaire-parent au
comité exécutif

CC-181212-CA-0092

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le commissaire-parent Stéphane Henley soit nommé au siège réservé au commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anick Brunet, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis, Bob Pellerin
ABSTENTIONS	James Di Sano, Peter MacLaurin

Vote – siège d'un commissaire-parent au comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le commissaire-parent Anthony Beliotis soit nommé au siège réservé au commissaire-parent du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CC-181212-CA-0093

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Anthony Beliotis, Guy Gagnon, Paolo Galati, Charbel Mourad
VOIX CONTRE	Stéphane Henley, Emilio Migliozi, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Anick Brunet, James Di Sano, Vicky Kaliozakis

Mise en candidature et élection des membres du comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Charbel Mourad que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les personnes suivantes au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

CC-181212-CA-0094

Commissaires	Commissaire-parent
Paolo Galati, président	Stéphane Henley
James Di Sano	
Guy Gagnon	
Vicky Kaliozakis	
Bob Pellerin	
Melissa Wall	

Adopté à l'unanimité

Présidence du comité administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire Guy Gagnon soit nommé président du comité administratif pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0096

Adopté à l'unanimité

Vice-présidence du comité administratif

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la commissaire Melissa Wall soit nommée vice-présidente du comité administratif pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0098

Adopté à l'unanimité

Présidence du comité pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que la commissaire Anne McMullon soit nommée présidente du comité pédagogique pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0100

Adopté à l'unanimité

Vice-présidence du comité pédagogique

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire-parent Charbel Mourad soit nommé vice-président du comité pédagogique pour l'année scolaire 2018-2019.

CC-181212-CA-0102

Adopté à l'unanimité

Présidence du comité des
Premières Nations,
des Métis et des Inuits

CC-181212-CA-0104

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire Peter MacLaurin soit nommé président du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

Vice-présidence du comité
des Premières Nations,
des Métis et des Inuits

CC-181212-CA-0106

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le commissaire Guy Gagnon soit nommé vice-président du comité des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

Comité d'appel

CC-181212-CA-0108

ATTENDU QUE les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique offre à la commission scolaire l'option de désigner une personne ou d'instituer un comité chargé de réviser une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite instituer un comité d'appel pour examiner la demande conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité d'appel se composant de cinq (5) commissaires et de la directrice générale ou son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Paolo Galati, président
Anick Brunet
James Di Sano

Vicky Kaliozakis
Melissa Wall
Peter MacLaurin (substitut)
Bob Pellerin (substitut)

Adopté à l'unanimité

Décret - rémunération des
commissaires 2018-2019

CC-181212-CA-0109

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, un (1) président et trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret n° 753-2018 adopté par le gouvernement du Québec le 13 juin 2018 établit les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité administratif a étudié le mode de répartition proposé des montants annuels maximums pour les commissaires pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le comité administratif a assisté à une présentation concernant les montants annuels maximums pouvant être versés aux commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, conformément au décret;

ATTENDU QUE les montants annuels maximums pouvant être versés aux commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 représentent un montant total de 125 380 \$;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite maintenir le mode de répartition de 2017-2018 de la rémunération des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite se pencher sur la question de la différence résiduelle avant le 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le mode de répartition de 2017-2018 de la rémunération des commissaires avec l'intention de déterminer l'utilisation qui sera faite de la différence résiduelle d'ici le 30 juin 2019, comme présenté dans le document n° SWLSB-2018/12/12-CA-002 – rémunération 2018-2019 du conseil des commissaires;

ET QUE ladite rémunération des commissaires soit en vigueur du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

Amendement à une
résolution

CC-181212-MR-0110

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall et APPUYÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la résolution sur le rectificatif de commande soit amendée par l'ajout entre parenthèses des mots « ci-après appelées taxes nettes » après les mots « dépenses directes » dans le premier « ATTENDU QUE ».

Adopté à l'unanimité

Rectificatif de commande

École primaire Grenville –
rénovation intérieure,
conversion du système de
chauffage et installation
d'une génératrice

CC-181212-MR-0111

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0105, octroyant le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.), au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises), pour des dépenses directes (ci-après appelées « taxes nettes ») pour la commission scolaire de 701 164,81 \$;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux de rénovation, le comité exécutif et le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont adopté les résolutions n° EC-180926-MR-0008 et n° CC-181128-MR-0068 approuvant les rectificatifs de commande totalisant 107 323,03 \$, avant les taxes (123 394,65 \$, toutes taxes comprises; 114 713,84 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un autre rectificatif de commande a été apporté concernant des frais facturés par Hydro-Québec pour le raccordement de la ligne électrique principale au coût de 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 3 665,38 \$, avant les taxes (4 214,27 \$, toutes taxes comprises; 3 917,80 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 766 978,41 \$, avant les taxes (881 833,43 \$, toutes taxes comprises; 819 796,45 \$, taxes nettes);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Amendement à une
résolution

CC-181212-MR-0112

Comité de sélection –
répertoire de professionnels

Architectes et ingénieurs

CC-181212-MR-0113

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et APPUYÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que les résolutions sur le comité de sélection des architectes et des ingénieurs soient combinées.

Adopté à l'unanimité

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un répertoire de professionnels;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 43 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, un avis public de qualification doit être publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ATTENDU QUE ce processus comprend la préparation d'un avis public de qualification et la mise sur pied d'un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis public de qualification permettant la qualification d'autres prestataires de services sera publié le 13 décembre 2018 et que les demandes de qualification seront reçues le 10 janvier 2019;

ATTENDU QU'afin de respecter les principes de confidentialité et d'éthique du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres du comité énumérés ci-dessous se fasse conformément à la délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les demandes doivent être étudiées par le comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor a modifié la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics et que cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015;

ATTENDU QUE la modification dont il est question à la section 4, alinéa 8, point 10, porte sur la composition du comité de sélection et précise que le chargé du projet concerné, le dirigeant de l'organisme, un membre de son conseil d'administration ou, si l'organisme est une commission scolaire, un commissaire de cette commission, ne peuvent être membre du comité de sélection;

ATTENDU QUE le comité de sélection se réunira le 16 janvier 2019 et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 23 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Charbel Mourad que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de sélection responsable de la qualification d'autres prestataires de services pour le répertoire de professionnels (année deux de trois) :

1	Membre de la Direction ou son substitut
2	Membres du Service des ressources matérielles et du transport
1	Membre du Service des ressources matérielles et du transport agissant à titre de secrétaire du comité

QUE tous les membres du comité de sélection soient tenus de signer une entente de confidentialité;

ET QUE les services de ces architectes et de ces ingénieurs (ingénieurs civils, ingénieurs électriques, ingénieurs en géotechnique, ingénieurs mécaniciens et ingénieurs en structure) soient retenus pour la préparation de tous les plans et devis nécessaires pour la réalisation de ces travaux de réparation, d'entretien et de rénovation des immeubles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR	Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Charbel Mourad, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Anthony Beliotis, Guy Gagnon